



ASSOCIATION RÉSILIENCE OCCITANIE
HANDICAP, DÉPENDANCE, SOIN

DOCUMENT D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS EHPAD La BASTIDE

OBJET

Ce document a pour objet de définir l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs au sein de l'EHPAD La Bastide

OBJECTIF

Evaluer les risques professionnels à l'EHPAD La Bastide

REDACTION

Mme Lacoste-Mans Sylvie
Directrice

Melle Tinnes Audrey
Réfèrent qualité

ELABORATION/REVISION

Elaboration : 2013

Mise à jour : Mars 2016

I-	CADRE REGLEMENTAIRE.....	4
I. 1-	le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001	4
I. 2-	L'article L. 4121-2 du Code du travail.....	5
II-	Méthode d'évaluation des risques professionnels	6
III-	Inventaire des postes ou groupes de postes	7
IV-	Identifier les situations à risques, leur gravité et leur fréquence, les prioriser	8
IV. 1-	Groupe paramédicaux.....	8
IV. 2-	Infirmière coordonnatrice	11
IV. 3-	Médecin coordonnateur	13
IV. 4-	Psychologue/Psychomotricienne	14
IV. 5-	Equipe administrative.....	15
IV. 6-	Ouvrier d'entretien	17
IV. 7-	Lingère.....	19
IV. 8-	Animatrice.....	21

INTRODUCTION

Dans le cadre de la prévention des risques professionnels, un document unique d'évaluation des risques (DUER) a été élaboré pour le personnel de l'EHPAD La Bastide.

Ce document a été construit à partir de l'activité et par groupes professionnels. Cette méthode permet d'identifier pour des risques identiques une fréquence d'exposition qui va déterminer la priorité de prise en charge de ce risque.

Après une année de fonctionnement, nous pourrons à partir de l'analyse des accidents du travail, affiner ce document et revoir les priorités.

Après la description du cadre réglementaire, le groupe de travail a défini la méthode utilisée pour évaluer les risques professionnels. Dans un troisième temps, un inventaire des postes ou groupes de postes permet de réaliser l'identification des situations à risque. L'étude se poursuit par une évaluation de leur gravité et leur fréquence pour les prioriser. L'ultime étape consiste à déterminer les actions correctives existantes pour prévenir ces risques ainsi que celles à mettre en œuvre.

I- CADRE REGLEMENTAIRE

I. 1- le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001

L'élaboration du DUER fait suite au décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L. 230-2 du code du travail (deuxième partie : décrets en Conseil d'Etat).

L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la sécurité et la santé des travailleurs à laquelle il doit procéder. Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement.

« La mise à jour est effectuée au moins chaque année ainsi que lors de toute décision d'aménagement important modifiant les conditions d'hygiène et de sécurité ou les conditions de travail, au sens du septième alinéa de l'article L. 236-2, ou lorsqu'une information supplémentaire concernant l'évaluation d'un risque dans une unité de travail recueillie. »

« Dans les établissements visés au premier alinéa de l'article L. 236-1, cette transcription des résultats de l'évaluation des risques est utilisée pour l'établissement des documents mentionnés au premier alinéa de l'article L. 236-4. »

« Le document mentionné au premier alinéa du présent article est tenu à la disposition des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou des instances qui en tiennent lieu, des délégués du personnel ou, à défaut, des personnes soumises à un risque pour leur sécurité ou leur santé, ainsi que du médecin du travail.

« Il est également tenu, sur leur demande, à la disposition de l'inspecteur ou du contrôleur du travail ou des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale et des organismes mentionnés au 4° de l'article L. 231-2. »

Art.3. – L'article R.263 – 1 – 1 du code du travail entrera en vigueur un an après la publication du présent décret.

« Levier de progrès de la démarche de prévention des risques professionnels », l'évaluation des risques imposée par ce décret ne trouve sa raison d'être que dans les actions de prévention qu'elle va susciter.

Dans cet esprit, l'évaluation des risques proprement dits sera pour chacun d'eux complétée par les mesures et moyens de prévention et de protection destinés à en assurer la maîtrise ; évaluation des risques et maîtrise des risques constituant le document unique.

Les modalités de mise en œuvre des mesures et moyens de maîtrise des risques, complémentaires par rapport à l'existant, seront intégrées dans le plan d'actions sécurité de l'entreprise.

Le document unique ainsi élaboré contribuera par ailleurs à la présentation au CHSCT (CT Art.L236-4) du rapport écrit (bilan annuel de la situation en matières de sécurité et des actions menées dans le domaine), du programme annuel de prévention des risques professionnels.

I. 2- L'article L. 4121-2 du Code du travail

L'employeur met en œuvre les mesures prévues à [l'article L. 4121-1](#) sur le fondement des principes généraux de prévention suivants :

- 1° Eviter les risques ;
- 2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les risques à la source ;
- 4° Adapter le travail à l'homme, en particulier en ce qui concerne la conception des postes de travail ainsi que le choix des équipements de travail et des méthodes de travail et de production, en vue notamment de limiter le travail monotone et le travail cadencé et de réduire les effets de ceux-ci sur la santé ;
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7° Planifier la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants, notamment les risques liés au harcèlement moral et au harcèlement sexuel, tels qu'ils sont définis aux [articles L. 1152-1](#) et [L. 1153-1](#) ;
- 8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- 9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

II- METHODE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La démarche comporte quatre étapes :

Réaliser un inventaire des postes ou groupes de postes de travail

Identifier les situations à risque de chaque situation de travail

Estimer pour chaque situation à risque :

- La gravité potentielle
 - 1. Faible Accident ou maladie sans arrêt de travail
 - 2. Moyenne Accident ou maladie avec arrêt de travail
 - 3. Grave Accident avec incapacité permanente partielle
 - 4. Très grave Accident ou maladie mortel

- La fréquence d'exposition des salariés aux risques
 - 1. Faible Exposition de l'ordre d'une fois par an
 - 2. Moyenne Exposition de l'ordre d'une fois par mois
 - 3. Fréquent Exposition de l'ordre d'une fois par semaine
 - 4. Très fréquent Exposition quotidienne ou permanente

Hiérarchiser les risques pour déterminer les priorités des plans d'actions

Très grave	1			Priorité A	
Grave	2	Priorité B			
Moyen	3				
Faible	4	Priorité C			
		1	2	3	4
		Faible	Moyenne	Fréquente	Très fréquente

III- INVENTAIRE DES POSTES OU GROUPES DE POSTES

Pour réaliser cet inventaire, tous les postes occupés dans l'établissement ont été repris. Pour mémoire, l'établissement fait appel à des prestataires pour la préparation des repas et le ménage. Ces postes ne sont donc pas repris dans le DUER.

Equipe administrative :

- Directrice
- Cadre administratif
- Assistante de direction

Equipe médicale et paramédicale :

- Médecin
- Infirmier(e) coordonnatrice
- Groupe para médical :
 - o Aides-soignants / aides médico psychologiques / agents de soins / agents de service
 - o Infirmières
- Psychologue/psychomotricienne

Services logistiques :

- Lingère
- Ouvrier d'entretien

Equipe éducative :

- Animatrice

IV- IDENTIFIER LES SITUATIONS A RISQUES, LEUR GRAVITE ET LEUR FREQUENCE, LES PRIORISER

IV. 1- Groupe paramédicaux

Très grave	1				
Grave	2		Priorité B		
Moyen	3				
Faible	4	Priorité C			
		1	2	3	4
		Faible	Moyenne	Fréquente	Très fréquente

Poste ou groupe de poste

PARAMEDICAUX

Nombre de salariés

26

Phénomènes dangereux	Risques dommages	Risque		Priorité	Mesures de prévention		Échéance
		Grav	Fréq		existantes	à mettre en place	
Manutention des résidents	Risques musculo squelettiques, dorsalgies	2	4	B	Lèves malades à disposition (4) Harnais pour lève malade (4) Lits médicalisés électriques Chaises douche Chaise de pesée Plateforme de pesée Fautuils roulants Formation à l'utilisation du matériel Verticalisateurs (2)	Reconduire la formation du personnel à l'utilisation du matériel Equiper un lève malade d'un peson pour peser les résidents grabataires Reconduire la formation manutention	2017 2016 Annuel

					Achat de 2 douches mobiles pour douche au lit afin d'éviter les manutentions lourdes. Formation manutention annuelle		
Chutes et de glissade	Traumatismes musculo squelettiques	2	1	C	Identification des sols mouillés par l'équipe d'entretien des locaux	Salage extérieur en période hivernale	Annuel
Sollicitations multiples Agressivité des résidents/familles	Maux de tête, troubles du sommeil, douleurs musculaires, angoisse, crises de larmes, difficultés de concentration, erreurs, oublis, difficulté à prendre des initiatives, repli sur soi, agressivité, violence, conduites addictives, maladies cardiovasculaires, pathologies psychiatriques comme la dépression, troubles musculo squelettiques	2	3	A	Réunions mensuelles permettant l'expression Attention portée aux personnels Aide d'une psychologue dans de prises en charges génératrices de stress	Formation malades d'Alzheimer Réunions mensuelles Analyse des pratiques professionnelles	2016 Mensuel 3fois/an
Résidents infectés Déchets/linge sale Eau contaminée	Infections diverses Risque, projection de liquides biologiques Légionellose	3	2	B	Contenants DASRI conformes Circuits déchet / linge définis Mise à disposition de matériel de protection (masque, gants, lunettes)	Formation en hygiène Elaboration de protocoles de prévention Prélèvement d'eau du réseau Equipement d'un lave bassin (prévention Des projections)	2017 En continu Annuel 2016
Utilisation de matériel piquant, coupant, tranchant	Risque de pique, coupure	3	2	B	Mise à disposition de collecteurs à aiguilles	Formation en hygiène Elaboration protocole CAT/AES	2017 2016
Manipulation de produits chimiques	Brûlures Intoxication	2	1	C	Mise à disposition des fiches techniques et de données de sécurité des produits utilisés dans l'établissement		

Travail sur poste informatique	Troubles musculo squelettiques Troubles visuels	4	1	C	Mise à disposition de fauteuil de bureau réglable en hauteur		
Contact avec du matériel allergisant (latex)	Risque allergique	4	2	C	Gants vinyle disponibles dans l'établissement		
Utilisation de matériel électrique	Electrocution Brûlure	2	1	B	Maintenance du matériel par l'ouvrier d'entretien	Sensibilisation du personnel au repérage d'un problème électrique sur le matériel	En continu
Manipulation de liquides chauds (café, lait..)	Brûlures	2	2	B	Contenants hermétiques isothermes		
Exposition à la chaleur	Malaise Perte de connaissance	3	2	B	Consignes en cas de grosse chaleur (plan canicule) Climatiseurs dans les zones communes et à l'infirmerie principale.		

IV. 2- Infirmière coordonnatrice

Très grave	1				Priorité A
Grave	2		Priorité B		
Moyen	3				
Faible	4	Priorité C			
		1	2	3	4
		Faible	Moyenne	Fréquente	Très fréquente

Poste ou groupe de poste IDEc

Nombre de salariés 1

Phénomènes dangereux	Risques dommages	Risque		Priorité	Mesures de prévention		Échéance
		Grav	Fréq		existantes	à mettre en place	
Manutention des résidents	Risques musculo squelettiques, dorsalgies	3	1	C	Lèves malades à disposition (4) Harnais pour lève malade (4) Lits médicalisés électriques Chaises douche Chaise de pesée Plateforme de pesée Fauteuils roulants Formation à l'utilisation du matériel Verticalisateurs (2) Achat de 2 douches mobiles pour douche au lit afin d'éviter les manutentions lourdes. Formation manutention annuelle	Reconduire la formation du personnel à l'utilisation du matériel Equiper un lève malade d'un peson pour peser les résidents grabataires Reconduire la formation manutention	2017 2016 Annuel
Chutes et de glissade	Traumatismes musculo squelettiques	2	1	C	Identification des sols mouillés	Salage extérieur en période hivernale	Annuel
Sollicitations multiples Agressivité résidents/familles Diversité du poste	Maux de tête, troubles du sommeil, douleurs musculaires, angoisse, crises de larmes, difficultés de concentration, erreurs, oublis, difficulté à	2	4	A	Positionnement par la direction Aide d'une psychologue dans de prises en charges	Analyse des pratiques professionnelles Formation manger de proximité	3 fois/an 2015

	prendre des initiatives, repli sur soi, agressivité, violence, conduites addictives, maladies cardiovasculaires, pathologies psychiatriques comme la dépression, troubles musculo squelettiques				génératrices de stress		
Résidents infectés Déchets/linge sale Eau contaminée	Infections diverses Risque, projection de liquides biologiques Légionellose	2	1	C	Contenants DASRI conformes Circuits déchet / linge définis Mise à disposition de matériel de protection (masque, gants, lunettes)	Formation en hygiène Elaboration de protocoles de prévention Prélèvement d'eau du réseau Équipement d'un lave bassin (prévention Des projections)	2017 En continu Annuel 2016
Utilisation de matériel piquant, coupant, tranchant	Risque de pique, coupure	3	1	C	Mise à disposition de collecteurs à aiguilles	Formation en hygiène Elaboration protocole CAT /AES	2017 2016
Manipulation de produits chimiques	Brûlures Intoxication	2	1	C	Mise à disposition des fiches techniques et de données de sécurité des produits utilisés dans l'établissement		
Travail sur poste informatique	Troubles musculo squelettiques Troubles visuels	3	3	B	Mise à disposition de fauteuil de bureau avec dossier réglable		
Exposition à la chaleur	Malaise Perte de connaissance	3	1	C	Consignes en cas de grosse chaleur (plan canicule) Climatiseurs dans les zones communes Climatiseur infirmerie principale		

IV. 3- Médecin coordonnateur

Très grave	1				Priorité A
Grave	2		Priorité B		
Moyen	3				
Faible	4	Priorité C			
		1	2	3	4
		Faible	Moyenne	Fréquente	Très fréquente

Poste ou groupe de poste MEDECIN Coordonnateur

Nombre de salariés 1

Phénomènes dangereux	Risques dommages	Risque		Priorité	Mesures de prévention		Échéance
		Grav	Fréq		existantes	à mettre en place	
Chutes et de glissade	Traumatismes musculo squelettiques	2	1	C	Identification des sols mouillés	Salage extérieur en période hivernale	Annuel
Atteinte à l'intégrité psychologique de la personne	Maux de tête, troubles du sommeil, douleurs musculaires, angoisse, crises de larmes, difficultés de concentration, erreurs, oublis, difficulté à prendre des initiatives, repli sur soi, agressivité, violence, conduites addictives, maladies cardiovasculaires, pathologies psychiatriques comme la dépression, troubles musculo squelettiques	2	1	C	Attention portée aux personnels Aide d'une psychologue dans de prises en charges génératrices de stress		
Travail sur poste informatique	Troubles musculo squelettiques Troubles visuels	2	1	C	Mise à disposition de fauteuil de bureau avec tension du dossier réglable		
Exposition à la chaleur	Malaise Perte de connaissance	3	1	C	Consignes en cas de grosse chaleur (plan canicule) Climatiseurs dans les zones communes		

IV. 4- Psychologue/Psychomotricienne

Très grave	1				Priorité A
Grave	2		Priorité B		
Moyen	3				
Faible	4	Priorité C			
		1	2	3	4
		Faible	Moyenne	Fréquente	Très fréquente

Poste ou groupe de poste **Psychologue/Psychomotricienne**

Nombre de salariés 1

Phénomènes dangereux	Risques dommages	Risque		Priorité	Mesures de prévention		Échéance
		Grav	Fréq		Existantes	à mettre en place	
Chutes et de glissade	Traumatismes musculo squelettiques	2	1	C	Identification des sols mouillés	Salage extérieur en période hivernale	Annuel
Atteinte à l'intégrité psychologique de la personne	Maux de tête, troubles du sommeil, douleurs musculaires, angoisse, crises de larmes, difficultés de concentration, erreurs, oublis, difficulté à prendre des initiatives, repli sur soi, agressivité, violence, conduites addictives, maladies cardiovasculaires, pathologies psychiatriques comme la dépression, troubles musculo squelettiques	2	1	C		Formation continue	
Travail sur poste informatique	Troubles musculo squelettiques Troubles visuels	3	2	B	Mise à disposition de fauteuil de bureau réglable en hauteur		
Exposition à la chaleur	Malaise Perte de connaissance	3	2	B	Consignes en cas de grosse chaleur (plan canicule)		

IV. 5- Equipe administrative

Très grave	1				Priorité A
Grave	2		Priorité B		
Moyen	3				
Faible	4	Priorité C			
		1	2	3	4
		Faible	Moyenne	Fréquente	Très fréquente

Poste ou groupe de poste Equipe administrative

Nombre de salariés 3

Phénomènes dangereux	Risques dommages	Risque		Priorité	Mesures de prévention		Échéance
		Grav	Fréq		Existantes	à mettre en place	
Chutes et de glissade	Traumatismes musculo squelettiques	2	1	C	Identification des sols mouillés	Salage extérieur en période hivernale	2014
Atteinte à l'intégrité psychologique de la personne Sollicitations incessantes - Directes - Téléphone	Maux de tête, troubles du sommeil, douleurs musculaires, angoisse, crises de larmes, difficultés de concentration, erreurs, oublis, difficulté à prendre des initiatives, repli sur soi, agressivité, violence, conduites addictives, maladies cardiovasculaires, pathologies psychiatriques comme la dépression, troubles musculo squelettiques	2	3	A	Répartition de la charge du téléphone Organisation de travail favorisant l'isolement pour faciliter l'activité.		
Agression	Stress, peur, dépression	2	1	C	Accompagnement interne, sollicitation directeur, médecin coordonnateur, psychologue		
Exposition au bruit (baie de brassage)	Stress, fatigue	2	2	A			
Travail sur poste informatique	Troubles musculo squelettiques Troubles visuels	3	4	B	Mise à disposition de fauteuil de bureau avec tension du dossier réglable		

Exposition à la chaleur	Malaise Perte de connaissance	3	2	B	Consignes en cas de grosse chaleur (plan canicule) Climatiseurs dans le bureau central		
-------------------------	----------------------------------	---	---	---	---	--	--

IV. 6- Ouvrier d'entretien

Très grave	1				Priorité A
Grave	2		Priorité B		
Moyen	3				
Faible	4	Priorité C			
		1	2	3	4
		Faible	Moyenne	Fréquente	Très fréquente

Poste ou groupe de poste OUVRIER d'ENTRETIEN

Nombre de salariés 1

Phénomènes dangereux	Risques dommages	Risque		Priorité	Mesures de prévention		Échéance
		Grav	Fréq		existantes	à mettre en place	
Manutention de charges lourdes	Risques musculo squelettiques, dorsalgies	3	3	B	Matériel de manutention à disposition (chariot de transport) Équipement de sécurité (chaussures, gants) Achat d'un diable pour le port de charges lourdes	Formation à la manutention	2017
Chutes et de glissade	Traumatismes musculo squelettiques	2	1	C	Identification des sols mouillés	Salage extérieur en période hivernale	Annuel
Atteinte à l'intégrité psychologique de la personne Charge de travail Contact avec des résidents présentant des démences	Maux de tête, troubles du sommeil, douleurs musculaires, angoisse, crises de larmes, difficultés de concentration, erreurs, oublis, difficulté à prendre des initiatives, repli sur soi, agressivité, violence, conduites addictives, maladies cardiovasculaires, pathologies psychiatriques comme la dépression, troubles musculo squelettiques	2	1	C	Entretien d'activité pour évaluer la charge de travail		
Déchets/linge sale Eau contaminée	Infections diverses Risque, projection de liquides biologiques	2	4	C	Contenants DASRI conformes Circuits déchet / linge définis	Elaboration de protocoles de prévention Elaboration protocole CAT en cas d'AES Prélèvement d'eau du réseau	En continu 2016 Annuel

	Risque de pique, coupure Légionellose				Mise à disposition de matériel de protection (masque, gants, lunettes)		
Manipulation de produits chimiques	Brûlures Intoxication	2	2	B	Mise à disposition des fiches techniques et de données de sécurité des produits utilisés dans l'établissement		
Manipulations, travaux en électricité	Electrocution Brûlure électrique	1	1	B	Ouvrier formé, électricien	Renouvellement habilitation électrique	2015
Conduite de véhicule	Accident de la route	2	1	C	Respect strict du code de la route		
Utilisation d'outils tranchants, marteaux...	Coupure, blessures diverses, écrasement	2	2	B	Respect des consignes d'utilisation des différents outils		
Utilisation de matériel pour accéder en hauteur (escabeau, échelle)	Chute	2	1	C	Matériel neuf (vérification d'état du matériel)		
Exposition à la chaleur	Malaise Perte de connaissance	3	2	B	Consignes en cas de grosse chaleur (plan canicule)		

IV.7- Lingerie

Très grave	1				Priorité A
Grave	2		Priorité B		
Moyen	3				
Faible	4	Priorité C			
		1	2	3	4
		Faible	Moyenne	Fréquente	Très fréquente

Poste ou groupe de poste LINGERE

Nombre de salariés 1

Phénomènes dangereux	Risques dommages	Risque		Priorité	Mesures de prévention		Échéance
		Grav	Fréq		existantes	à mettre en place	
Manutention de charges lourdes	Risques musculo squelettiques, dorsalgies	2	3	A	Matériel de manutention à disposition (chariot de transport) Matériel ergonomique à la lingerie	Formation à la manutention	2017
Chutes et de glissade	Traumatismes musculo squelettiques	2	1	C	Identification des sols mouillés	Salage extérieur en période hivernale	Annuel
Atteinte à l'intégrité psychologique de la personne Charge de travail Contact avec des résidents présentant des démences	Maux de tête, troubles du sommeil, douleurs musculaires, angoisse, crises de larmes, difficultés de concentration, erreurs, oublis, difficulté à prendre des initiatives, repli sur soi, agressivité, violence, conduites addictives, maladies cardiovasculaires, pathologies psychiatriques comme la dépression, troubles musculo squelettiques	2	1	C	Entretien d'activité pour évaluer la charge de travail		

Manipulation du linge sale	Infections diverses Risque, projection de liquides biologiques Risque de piqure, coupure	2	4	A	Circuit linge défini Mise à disposition de matériel de protection (masque, gants) pour la manipulation du linge sale	Elaboration de protocoles de prévention Elaboration protocole CAT en cas d'AES	En continu 2015
Manipulation de produits chimique	Brûlures Intoxication	3	3	B	Mise à disposition des fiches techniques et de données de sécurité des produits utilisés en lingerie		
Utilisation d'un fer à repasser	Brûlure	2	3	A	Précaution d'utilisation du matériel		
Exposition à la chaleur	Malaise Perte de connaissance	3	3	B	Consignes en cas de grosse chaleur (plan canicule) Adaptation des horaires de travail l'été Lingerie climatisée		

IV. 8- Animatrice

Très grave	1				
Grave	2		Priorité B		
Moyen	3				
Faible	4	Priorité C			
		1	2	3	4
		Faible	Moyenne	Fréquente	Très fréquente

Poste ou groupe de poste

Animatrice

Nombre de salariés

1

Phénomènes dangereux	Risques dommages	Risque		Priorité	Mesures de prévention		Échéance
		Grav	Fréq		Existantes	à mettre en place	
Chutes et de glissade	Traumatismes musculo squelettiques	2	1	C	Identification des sols mouillés	Salage extérieur en période hivernale	Annuel
Sollicitations importantes Animation de groupes importants -	Maux de tête, troubles du sommeil, douleurs musculaires, angoisse, crises de larmes, difficultés de concentration, erreurs, oublis, difficulté à prendre des initiatives, repli sur soi, agressivité, violence, conduites addictives, maladies cardiovasculaires, pathologies psychiatriques comme la dépression, troubles musculo squelettiques	3	2	B	Accompagnement des soignants pour les animations Mise en place d'une coordination en soutien en 2014 Formation à la prise en charge de résidents présentant des troubles du comportement 2015		
Utilisation d'outils coupants pour l'animation	Coupure	3	2	B	Respect des consignes d'utilisation		
Utilisation de matériel de cuisine chauffant pour l'animation	Brûlures	3	2	B	Respect des consignes d'utilisation		

Conduite de véhicule	Accident de la route	2	1	C	Respect strict du code de la route		
Travail sur poste informatique	Troubles musculo squelettiques Troubles visuels	3	2	B	Mise à disposition de fauteuil de bureau réglable en hauteur		
Exposition à la chaleur	Malaise Perte de connaissance	3	2	B	Consignes en cas de grosse chaleur (plan canicule) Animation dans les zones climatisées Salle d'animation climatisée		